

(1) La Conférence ayant pris connaissance du rapport du comité chargé des matières premières, prie le gouvernement de Sa Majesté de communiquer ce rapport aux gouvernements des dominions et des Indes, et de s'assurer quelle est leur opinion quant à la façon dont il convient d'agir.

(2) La Conférence est aussi d'accord que des mesures devraient étre prises pour s'assurer des besoins et des ressources des alliés en ce qui regarde les matières premières spécifiées dans ce rapport.

Pour faire suite à cette résolution-ci, le rapport a été communiqué aux gouvernements de tous les dominions.

La conférence a pris une autre mesure au sujet des ressources minérales de l'empire; cette mesure est exposée dans la résolution n° 16.

En 1917, à la conférence impériale de guerre on adopta une résolution comportant création ou nomination d'un bureau impérial des ressources minérales, où tous les dominions seraient représentés. Ce bureau fut subséquemment créé, le représentant canadien étant M. Miller, du bureau des mines d'Ontario, géologue distingué et parfaitement documenté au sujet des ressources minières du Canada. A la conférence impériale, cette année, on a suggéré de donner de plus amples attributions au bureau et de demander à toutes les parties de l'empire de consentir à payer leur part des frais d'entretien.

Le Canada n'a pas cru qu'il bénéficierait des avantages de ce bureau dans une aussi large mesure que le feraient d'autres parties de l'empire. Nous avons cru que nous étions parfaitement documentés sur les ressources minérales du Canada et que par conséquent, nous n'avions pas un aussi pressant besoin des services de ce bureau que les autres parties de l'empire. Toutefois, la création de ce bureau ayant été décidée en 1917, et les autres parties de l'empire tenant beaucoup à ce que ce bureau continuât ses travaux, nous étions consentants à lui prêter notre appui pour une période de trois ans, au cours desquels nous pourrions discuter à fond son fonctionnement et décider si nous désirons continuer à lui prêter appui. Voici le texte de la résolution n° 16:

La conférence de guerre impériale ayant étudié le mémoire dressé par le ministre de la reconstruction sur le bureau des ressources minières impériales, ainsi que modifié, consent à ce que le nombre de représentants des industries minières et métallurgiques, faisant partie de l'exécutif du bureau, soit porté de quatre (ainsi que primitivement réglé) à six.

La conférence approuve en outre la proposition visant l'obtention d'une charte d'institution civile, ainsi qu'énoncé dans l'alinéa 6 du mémoire et les propositions figurant dans

[L'hon. M. Rowell.]

les alinéas 7 et 8 ainsi que l'attribution des frais.

L'attribution des frais limitant notre responsabilité à un chiffre spécifié et pour une période spécifiée, au lieu d'en faire une obligation générale, comme on l'avait primitivement proposé.

L'hon. M. LEMIEUX: Que fera donc ce bureau? se livrera-t-il à quelque expérimentation sur nos ressources minières ou fera-t-il l'acquisition de gisements au nom du gouvernement impérial? Le ministre vient de nous dire que les terres appartiennent aux gouvernements provinciaux. Quels seront les rapports de ce bureau avec les gouvernements provinciaux?

L'hon. M. ROWELL: Le bureau n'a pas que je sache l'intention de faire l'acquisition de gisements au nom du gouvernement impérial. Ce bureau a plutôt pour but de se livrer à des recherches et de dresser des rapports, de recueillir des renseignements sur les ressources minières de tout l'empire, sur leur situation, sur les moyens à prendre pour les développer au bénéfice de tout l'empire. L'évaluation de notre quotité de frais figurera sous la rubrique des crédits du ministre des Mines (M. Burrell) qui présentera alors à cette Chambre un état circonstancié de l'œuvre du bureau. Ma documentation à cet égard est assez générale.

M. CAHILL: A qui le bureau fera-t-il rapport?

L'hon. M. ROWELL: Ce bureau est nommé par tous les gouvernements de l'empire et fera rapport à tous.

M. CAHILL: A qui d'abord?

L'hon. M. ROWELL: Comme son siège d'affaires est à Londres, il fera sans doute rapport en premier lieu au gouvernement britannique et ce document sera transmis à tous les dominions.

M. BUREAU: Ce bureau est en Angleterre. Ces renseignements seront recueillis dans les divers dominions, puis ils seront transmis par l'entremise de ce bureau aux dominions. Tous les renseignements accueillis au Canada par ce bureau seront transmis au gouvernement de l'Australie, et ceux que ce dernier pays fournira au bureau seront transmis au Canada. Le but visé serait donc de divulguer, au moyen de ce bureau, des renseignements sur les ressources naturelles du Canada?

L'hon. M. ROWELL: C'est là un des objectifs visés.

M. BUREAU: Quels sont les autres?